

Les stratégies territoriales face à l'État : un exemple d'appropriation de l'espace au Kouilou (Congo)

Esther KATZ
ORSTOM

Jean-Claude NGUINGUIRI
DGRST-ORSTOM - Pointe-Noire - CONGO

La région administrative du Kouilou couvre la façade maritime du Congo. Son territoire correspond en partie à celui de l'ancien royaume de Loango. Il est occupé principalement, à l'ouest (plaine côtière) par les Vili et à l'est (massif forestier du Mayombe) par les Yombé, dont les deux langues – bantoues de groupe Kongo – sont mutuellement intelligibles¹.

Figure 1

Malgré la colonisation puis l'imposition d'une tenure foncière étatique sous le régime "marxiste scientifique", les pratiques des habitants s'appuient encore sur la tenure foncière clanique, dont ils revendiquent le rétablissement officiel depuis le changement de régime politique en 1990. Nous examinerons ici la perception qu'ont les populations locales du territoire, les revendications qu'elles expriment depuis les cinq dernières années, les actions qu'elles mènent face aux migrants et aux entreprises qui exploitent les ressources locales, ainsi que la manière dont elles manipulent les représentations de l'espace dans le contexte de cette compétition².

1. La répartition démographique : l'attrait des opportunités économiques

La situation démographique de la région du Kouilou n'est pas très différente de celle de l'ensemble de la zone telle qu'elle fut étudiée par Sautter (1965) au début des années 1960. Selon ce géographe, de l'Atlantique au fleuve Congo, le territoire est sous-peuplé. S'il est impossible de connaître la situation démographique du Kouilou avant la fin du XIX^{ème} siècle, il est par contre évident qu'un dépeuplement a eu lieu à cette période (Vennetier, 1968 : 103-106)³. A partir de 1925, mais surtout à partir de 1949, la création de la ville de Pointe-Noire et sa croissance ont affecté particulièrement la répartition de la population sur la région, causant le dépeuplement des villages de l'arrière-pays et en particulier de la plaine côtière (*ibid.* : 116-120)⁴. L'exode s'est accentué dans les dernières décennies, à cause de la scolarisation et de l'écart

¹ Deux ethnies minoritaires cohabitent avec les Vili et les Yombé au nord du Kouilou : les Lumbu (de langue bantoue échira) et les Pygmées babongo.

² Les données présentées ici sont issues d'une recherche menée en 1992-1994 dans le cadre de l'action incitative DURR (Dynamique et Usages des Ressources Renouvelables) de l'ORSTOM.

³ La région a en effet connu de graves épidémies de variole et de trypanosomiase. A cela se seraient ajoutées les ordalies exécutées selon la coutume à l'aide de poison d'épreuve pour déterminer le coupable du décès, toute mort étant censée être provoquée par la sorcellerie. Des disettes causées par la sécheresse à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci ont poussé des Vili à émigrer vers le Mayombe ou à s'expatrier, habitude qu'ils ont ensuite conservé (Vennetier, *ibid.*).

⁴ Pointe-Noire passe entre 1947 et 1949 de 9 000 à 19 000 habitants, dont 6 000 sont vili, tandis que 33 000 Vili vivent encore "en brousse". En 1962, le nombre des Vili vivant à Pointe-Noire dépasse celui de ceux restés au village (Vennetier, *ibid.*).

creusé entre les modes de vie urbains et ruraux (Achikbache et Anglade, 1987)⁵. Pointe-Noire a atteint 297 392 habitants en 1984, tandis que le Kouilou en comptait alors 371.608, avec une densité moyenne de 1,7 hab./km² (Ministère du Plan, 1984). Un mouvement inverse est toutefois en train de s'opérer, en raison du chômage croissant en ville et des perturbations économiques causées par l'instabilité politique, notamment l'irrégularité des salaires des fonctionnaires.

Figure 2

La répartition de la densité de population au Kouilou reflète ces migrations. Les gens se déplacent encore maintenant en fonction des opportunités de travail salarié dans des campements forestiers, ou des possibilités de pêcher ou de chasser dans un but commercial. Comme l'a décrit Vennetier (*op. cit.*), pendant la période coloniale de nombreuses personnes ont été déplacées ou se sont déplacées pour participer à la construction du chemin de fer Congo-Océan (CFCO), puis pour se rapprocher de cette voie de communication. Aujourd'hui encore, la majeure partie des villages se trouve le long de la ligne de chemin de fer. La partie nord du Mayombe est la moins peuplée. Cette zone a encore perdu une partie de sa population dans les décennies 70-80 en faveur de la ligne de chemin de fer (Boungou *et al.*, 1989). La zone côtière au sud de Pointe-Noire, qui s'était vidée à la fin du siècle dernier, détient depuis les années 60 la densité la plus forte du Kouilou en raison des migrations continues depuis le Cabinda, liées à la guerre civile angolaise (Vennetier, *op. cit.*)⁶. La région de Conkouati (à la frontière du Gabon) et les marais de la Ntombo étaient très peu peuplés dans les années 60, selon les indications de Vennetier (*op. cit.*), mais ont connu un plus grand afflux par la suite de l'arrivée de migrants de l'intérieur du pays se consacrant à la chasse ou à la pêche.

La densité de population est généralement très faible, mais il y a de petites concentrations en certains points. Par exemple, autour de la lagune de Conkouati où les ressources cynégétiques et halieutiques sont encore relativement abondantes et où existe un accès direct à Pointe-Noire par une piste pour écouler la marchandise⁷. En ces points de concentration humaine, émergent des conflits liés au contrôle du foncier et de l'accès aux ressources naturelles. Ces conflits ont tendance, ces dernières années, à se généraliser et vont jusqu'à toucher l'exploitation des terres éloignées des lieux d'habitation. Cela sous-entend que plusieurs groupes d'acteurs se mettent en compétition pour s'approprier l'espace dans la région du Kouilou.

2. Autochtones, migrants et aménageurs : les acteurs à l'interface

Le contrôle de l'accès aux ressources met en scène plusieurs intervenants. L'État, du fait de l'influence des modèles centralistes, semble jouer le rôle régulateur. En effet, l'accès à l'indépendance du Congo, en 1960, se traduit rapidement par une volonté politique de considérer la terre comme une ressource dont l'État devrait disposer librement pour mettre en œuvre les projets de développement économiques financés par la "coopération" internationale. L'État acquiert ainsi progressivement un monopole sur les terres qui s'affirme sous le régime "marxiste scientifique" établi en 1965 et en 1973, devient officiellement propriétaire de la terre.

⁵ Isolement et absence de commodités dans les villages (services médicaux, électricité, bars (*nganda*), qui jouent un rôle important dans la vie sociale, etc.).

⁶ Les migrants sont des Lindji et des Kotchi, apparentés aux Vili, et souvent confondus avec ces derniers, car ils parlent presque la même langue. L'enclave du Cabinda, dont les habitants réclament depuis plusieurs années l'indépendance vis-à-vis de l'Angola, est séparé du reste de ce pays par le Zaïre.

⁷ En raison de cette abondance faunistique, cette zone se trouve être une réserve protégée, or c'est justement là qu'on chasse et qu'on pêche le plus (Cf. Nguingiri *et al.*, 1992).

Il dispose des pouvoirs d'accorder des permis d'exploitation, comme on peut le noter avec les exemples des compagnies pétrolières et des sociétés de plantation industrielle d'eucalyptus⁸.

Des permis de prospection et d'exploitation ont été accordés à des compagnies pétrolières (Elf, Agip, puis aussi Chevron, B.P., Amoco, Conoco et Shell). Le pétrole exploité dans la région du Kouilou reste, depuis le boom du début des années 80, la principale source de revenus pour l'économie nationale. Elf, qui est la compagnie la plus ancienne, exploite la majorité des gisements marins, ainsi que de petits gisements situés à Kundji, près de la frontière du Cabinda, à Mengo près de Pointe-Noire et dans la Baie de Loango. Agip exploite également des gisements marins. Les autres compagnies ont effectué au début des années 90 des prospections vers la frontière gabonaise, dans la bassin intérieur du fleuve Kouilou et dans la réserve de Conkouati, mais elles n'ont pas débouché sur une exploitation, les gisements étant jugés peu rentables.

Des concessions ont également été accordées au SNR (Service National de Reboisement) et à l'UAIC (Unité d'Afforestation Industrielle du Congo), respectivement au cours des années 60 et en 1978, pour établir de grandes plantations d'eucalyptus, dont le produit devait alimenter une usine de pâte à papier à Pointe-Noire, projet non encore réalisé. Ces plantations occupent une place importante dans l'économie nationale. L'UAIC entend planter 100 000 hectares d'eucalyptus, soit une occupation quasi-totale des savanes dites incultes du littoral congolais⁹. Ce programme est exécuté partiellement ; 40 000 hectares d'eucalyptus environ ont été plantés autour de Pointe-Noire et de Hinda, ainsi que dans la Baie de Loango et au nord de Bas-Kouilou.

En plus des actions en faveur des projets industriels, l'État entend garantir à chaque citoyen congolais le droit de s'installer où bon lui semble. La devise de l'ancien parti unique (le Parti Congolais du Travail) a souvent d'ailleurs été prise à témoin à ce sujet : "tout pour le peuple, rien que pour le peuple". Cette opportunité a été saisie par les populations originaires d'autres régions du Congo pour s'installer dans le Kouilou¹⁰. Comme cela a déjà été mentionné, les migrants sont généralement motivés par la richesse en ressources naturelles de la localité d'accueil et par le marché que représente la ville de Pointe-Noire. Ainsi en est-il, par exemple, des Téké originaires des districts d'Ewo et d'Okoyo, zone de forêts inondées de la Cuvette congolaise, qui se sont installés dans les marais de la Ntombo et sur les rives des lacs traversés par le cours de la Loémé, pour pratiquer la pêche. On peut citer aussi le cas des migrants téké et mbamba, originaires de la région de la Lékoumou, dans le massif forestier du Chaillu, qui se sont établis dans le Mayombe et dans la réserve de Conkouati pour s'adonner à la chasse.

Le statut "d'étranger" ne s'applique pas uniquement aux individus qui viennent d'autres régions administratives du Congo. Aussi, les Vili originaires de Madingo-Kayes qui se sont établis au sud, au lac Cayo, sont considérés par les Vili autochtones comme des migrants. Cela reste également valable pour les Vili originaires du sud de Pointe-Noire qui pratiquent la pêche en mer à Mvandji, non loin de l'embouchure de Conkouati, dans le nord du Kouilou.

⁸ Ce type de contrôle de la terre - et donc du territoire - par un État africain nouvellement indépendant n'est pas propre uniquement aux régimes marxistes. Voir à ce sujet l'exemple de la Côte d'Ivoire sous le régime d'Houphouët-Boigny (Verdeaux, 1995).

⁹ Les habitants pratiquent toutefois une agriculture vivrière (manioc / arachide) sur ces savanes, et ne perçoivent pas du tout ces plantations comme une afforestation. L'implantation des eucalyptus pose aussi la question des territoires considérés par les aménageurs comme infertiles ou vacants, dès lors que la densité de population se situe au-dessous d'un certain seuil et que leurs activités de subsistance sont jugées mineures par rapport à des enjeux économiques plus puissants.

¹⁰ D'une manière analogue, en Côte d'Ivoire, l'État a incité les paysans à coloniser des espaces forestiers "sous-peuplés", sous la devise "la terre à celui qui la travaille" (Verdeaux, 1995).

Il semble que l'autoritarisme qui a prédominé sous le "règne du parti unique", jusqu'en 1990, a étouffé l'explosion des conflits nés du contrôle de l'accès aux ressources naturelles. Le "monopartisme" était d'ailleurs caractérisé par la prédominance des "Nordistes" (ethnies du nord du Congo) au pouvoir, ce qui défavorisait les Sudistes (dont les Vili et Yombé). Les populations locales du Kouilou profitent, ces dernières années, du nouveau contexte socio-politique de la "démocratisation" pour lancer les revendications qu'elles n'avaient pas pu exprimer pendant le "monopartisme"¹¹. L'approche de ces revendications par la compétition d'acteurs s'impose pour comprendre le "jeu foncier", si l'on emprunte les termes de Chauveau (1994). Nous utiliserons, pour ce faire, la grille d'analyse proposée par Bailey (1971). Cet auteur voit la vie politique en termes de "jeu", où s'affrontent et se confrontent les acteurs sociaux autour des leaders de faction. Cet affrontement qui s'organise autour d'enjeux communs (ou "trophées") implique l'usage simultané de règles normatives et de règles pragmatiques.

3. De la légitimité des revendications : les règles normatives

Le rétablissement de la tenure foncière clanique traditionnelle est justifié, en général, par des arguments qui exaltent les valeurs favorables à tous les acteurs en présence, comme la fertilité des terres agricoles ou l'abondance des ressources naturelles. Les revendicateurs mettent ainsi en avant les problèmes réellement vécus dans la région : raréfaction du gibier, baisse des captures au niveau de la pêche, baisse des rendements agricoles, etc. (Cf. Nguinguiri et Katz, à paraître). Ces problèmes qui perdurent ne trouveront de solutions, selon eux, que si l'on s'attaque à la racine du mal. Ils incriminent de la sorte le non-respect des "coutumes". La rareté de la ressource et la baisse des rendements agricoles apparaissent donc comme des sanctions.

Dans cette perspective, la solution qu'envisagent les autochtones renvoie à la réhabilitation de la "coutume", c'est-à-dire au rétablissement de la tenure foncière clanique. Cette ligne de conduite apparaît nettement chez le Chef Tchitembo, notable qui incarne aux yeux des Vili les valeurs dites traditionnelles héritées des derniers dignitaires de la cour du roi Maloango. En effet, ce notable a entrepris une campagne de réhabilitation du pouvoir lignager sur les terres dans la baie de Loango en 1994. Au cours de la réunion organisée à cet effet, à Matombi (village de pêcheurs), le 6 juillet 1994, le notable s'est servi de critères moraux pour convaincre l'assistance. Il commence son intervention par un rappel des règles de délimitation et d'appropriation des terres par les différents clans pour déboucher par la suite sur le rôle joué par les chefs de lignage (*fumu si*) sur la préservation de la fécondité des femmes et des ressources naturelles. Ce qui l'amène à s'interroger en ces termes : "*si la pêche n'est pas fructueuse aujourd'hui, qu'attendons-nous pour suivre l'exemple de nos ancêtres ?*". Il invite donc la population du village à être favorable à la réhabilitation de la tenure foncière clanique afin que "les *fumu si* actuels, à leur tour, participent à la régulation de l'abondance des ressources".

Ce notable, dans ses arguments, oppose ce qui est bien pour tous (la fécondité des ressources) à ce qui est anormal (la raréfaction des ressources). Il fait ainsi usage des règles normatives selon la terminologie de Bailey (1971 : 18). Il défend la tenure foncière autochtone, considérée comme normative par les traditions orales et longtemps mise en veilleuse par la législation "moderne".

D'après les traditions orales (Vennetier, 1968 : 69-75, 99-102 ; Hagenbucher-Sacripanti, 1973 : 22-27), les Vili et les Yombé, comme les autres groupes kongo, seraient originaires de "Kongo Dia Nthotila", l'ancien royaume de Kongo, situé dans l'actuel Angola. Les migrations vers le nord des groupes qui sont devenus par la suite Vili et Yombé auraient eu lieu à la fin du XIV^{ème} siècle. Au moment de l'arrivée des premiers navigateurs portugais sur les côtes

¹¹ Après l'effondrement du mur de Berlin, le gouvernement marxiste a cédé la place en 1990 à un gouvernement de transition, suivi à son tour par un nouveau gouvernement élu en 1992. Au sujet des changements politiques récents et de la position des groupes ethniques dans ces changements, Cf. Dorier-Apprill, 1995.

d'Afrique centrale en 1482, les Vili et les Yombé occupaient déjà l'actuel Kouilou, alors royaume de Loango – lui-même divisé en 7 provinces et 27 clans primordiaux (vili et yombé) – dont Bwali, l'actuelle Diosso (dans la baie de Loango), était la capitale. Chaque clan aurait jalonné l'itinéraire de sa migration de territoires claniques et de sanctuaires aux ancêtres tutélaires.

Pour les Vili et les Yombé, *si / tsi* désigne à la fois la terre et ses ressources, le territoire, le pays. La terre appartient en collectivité à un matriclan (*likanda*), dont les membres ont en commun des biens et des intérêts visibles et invisibles. Les limites du territoire clanique (*si likanda*) sont fixées non par les hommes, mais par les "génies", esprits divinisés des ancêtres du clan¹² (*nkisi si*, au pluriel : *bakisi basi*) (Nguinguiri, 1988). Les limites du territoire sont marquées par des repères spatiaux (rivières, collines, lisières de forêts, etc.). Chaque clan peut disposer de plusieurs territoires selon la mobilité des génies tutélaires. En effet, les génies peuvent décider de migrer d'un endroit à un autre. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ces migrations, dont, récemment, les dérangements dus à la vie urbaine. A Pointe-Noire, en effet, il est dit que la concentration de population, le bruit, l'éclairage public et l'aménagement industriel de certains sites de la baie, qui abritaient des sanctuaires, font fuir les génies vers des lieux plus tranquilles.

Les sanctuaires (*tchibila*) qui sont les lieux de résidence des génies sont souvent des sources ou des rapides de rivières, des montagnes (par exemple le Mont Bamba dans le Mayombe), des cirques (comme le cirque de Diosso), des bosquets ou même un arbre isolé dans la savane. Certaines marques du paysage leur sont attribuées. Par exemple, dans les gorges de Sounda, dans le Mayombe, on raconte que deux génies féminins, *Sunda*, maîtresse des lieux, et *Mwe Tchikambissi* se battirent. A l'emplacement de leur lutte, les arbres ne repoussèrent plus, et *Mwe Tchikambissi* s'enfuit vaincue en creusant un profond ravin (Hagenbucher-Sacripanti, *op. cit.* : 69).

Le rapport des hommes avec les génies se manifeste par des trances de possession lors de rituels (*tchianga*) : des individus exerçant une prêtrise (*bithomi*) rentrent en contact avec les génies et les messages transmis sont révélés au *fumu si*, "chef de terre" ou gérant des terres claniques (généralement l'aîné des oncles maternels). Le *fumu si* est en quelque sorte le représentant des génies dans le monde visible. A ce titre, il est chargé de veiller sur le respect des normes coutumières qui régissent l'accès aux ressources du territoire. On note parmi ces normes la demande d'une autorisation (*n'sua*) au *fumu si*, les redevances sur l'exploitation des ressources (*mpaku*) versées en nature et les rituels propitiatoires pour garantir des récoltes fructueuses.

Les autorisations qu'accordent le *fumu si* ne sont valables que pendant une durée déterminée : la saison sèche pour l'exploitation des palmeraies (*mabuku*) en vue de la récolte du vin de palme ou le cycle des cultures pour les activités agricoles. La production attendue de ces exploitations dépend de la qualité des rapports entre les génies et les hommes. En d'autres termes, tant que les hommes sont en bons termes avec les génies, les ressources sont abondantes. Par contre, l'outrage aux bonnes mœurs entraîne la famine. Comme l'écrit Hagenbucher-Sacripanti (1973 : 46) :

"les génies affectent pêches, chasses et récoltes, stérilisent les femmes et accablent les populations de maux divers".

Les rituels propitiatoires s'imposent pour rétablir l'ordre compromis. Selon la nature de la transgression et de la sanction, la réparation peut provenir soit du *fumu si*, soit du génie. Le rituel qui n'engage que le *fumu si* est dit "*mulla*", sorte de bénédiction que reçoivent individuellement les exploitants des ressources du territoire. Le second type de rituel, dit

¹² Définition d'Hagenbucher-Sacripanti (1973).

"*tchianga*", est un culte collectif pour obtenir le pardon du génie. Il comprend deux principales phases : une marche processionnelle jusqu'au sanctuaire du génie et la phase des supplices. Cette seconde a lieu à l'entrée du sanctuaire. Elle consiste en un désherbage des alentours du sanctuaire, à des libations de vin de palme et à l'apport d'autres offrandes (*bisa:mbu i bia:na*) composées de morceaux de noix de cola, de gingembre et de racine de "doux-amer" (*Mondia whitei*).

Comme on peut le constater, les populations locales revendiquent un retour à la "tradition", toutefois difficile à réaliser au vu des statuts de certains exploitants comme les sociétés de plantation industrielle d'eucalyptus et les compagnies pétrolières. Les populations locales déploient par conséquent des stratégies multiples.

4. Les stratégies déployées

Les autochtones s'investissent dans la compétition pour le contrôle de l'accès aux ressources foncières en s'appuyant sur des formes spécifiques d'organisation politique interne. Ces formes d'organisation s'articulent autour de la consolidation de l'autorité lignagère. On peut alors distinguer trois principales institutions.

La première a trait à la formation d'un réseau de solidarité regroupant les autochtones du terroir (ou du finage) villageois face aux allochtones. Les autochtones passent à l'offensive, dans ce cas, en accusant les migrants d'être à l'origine de la rareté des ressources naturelles. Au lac Cayo, par exemple, les pêcheurs autochtones ont pointé du doigt les "étrangers" (Vili de Madingo-Kayes et Téké) pour expliquer la baisse des captures qui serait causée par "une exploitation sauvage des ressources halieutiques du fait de l'usage de la senne de plage" (Nguingiri et Katz, à paraître). Cet argument met en cause un engin de pêche dont les autochtones n'ont pas la maîtrise et dont l'usage sera interdit par l'administration en 1994.

La seconde institution est une ONG, l'Association des Terriens du Kouilou, créée en 1992, qui regroupe principalement des individus, socialement reconnus, faisant partie de l'élite régionale, qui entendent mener la compétition non pas vis-à-vis des allochtones, mais face aux exploitants industriels et à l'État. L'association s'est particulièrement fait remarquer ces dernières années dans le conflit qui oppose l'UAIC aux membres des clans dont les terres sont occupées par des plantations d'eucalyptus. Les terres concédées à l'UAIC avaient été délimitées par décision des chefs administratifs, sans consultation des chefs de terre traditionnels ou des principales personnes concernées, les agricultrices. Un certain nombre de terres allouées, considérées comme vacantes, étaient en fait des terres laissées en jachère pendant 5 ou 6 ans. Les membres des clans propriétaires fonciers ont procédé à des coupes illicites de bois dans les plantations de l'UAIC, afin de récupérer leurs terres et de les mettre en valeur en délimitant les parcelles d'habitation qui sont vendues aux habitants de Pointe-Noire.

La dernière forme d'arrangement institutionnel est plus proprement politique. Elle est représentée par une autre ONG, l'Association Kouilou-Développement (K-D), mouvement à caractère ethnique et régional qui regroupe des intellectuels originaires du Kouilou, qui s'estiment lésés dans la redistribution des ressources nationales (postes de pouvoir, répartition de la rente pétrolière, infrastructure routière, etc.). Cette association ajoute à la lutte politique la compétition pour accéder aux ressources en général. Elle est affiliée au RDPS (Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social), parti politique vili dirigé par Thystère-Tchicaya¹³. Dans cette perspective, l'Association K-D soutient les revendications exprimées par les autochtones et entreprend les démarches aux niveaux administratif et politique pour qu'une partie de la rente foncière versée à l'État par l'UAIC soit redistribuée aux populations locales.

¹³ Candidat à l'élection présidentielle de 1992.

La prolifération des institutions ayant pour vocation de réguler l'accès aux ressources n'est pas un phénomène nouveau dans le champ de l'anthropologie. Sara Berry (1985 et 1989) notamment, s'y réfère pour interpréter les faibles performances économiques des paysanneries africaines. A l'inverse, Jul-Larsen (à paraître) vient de montrer, à partir du cas empirique de la pêche des migrants "popo"¹⁴ au Congo, que la même prolifération d'institutions régulant l'accès aux ressources peut conduire à une croissance économique. Sans vouloir nous attarder sur ce débat, nous pouvons cependant remarquer avec Berry (1989 : 44) que les individus essaient d'accéder aux ressources en se servant des moyens institutionnels existants. Ils déploient des stratégies de manipulation des institutions et des rapports sociaux anciens tout en évitant de les détruire. Au regard de ce jeu politique, on est en droit de se demander si les différents acteurs affiliés au camp des autochtones visent tous les mêmes ressources.

5. La face cachée des revendications : la nature des ressources

Le fait que les divers groupes sociaux se réfèrent à un même discours ne veut pas dire que tous partagent la même revendication. On peut interpréter les revendications concernant la réhabilitation de la tenure foncière clanique comme une fusion de plusieurs registres ; à chacun d'eux correspond une ressource particulière.

Celle-ci peut concerner le contrôle de l'accès à la terre pur et simple. Les acteurs qui s'y intéressent se retrouvent surtout dans le groupe des clans autochtones. Ils s'organisent en réseau de solidarité pour limiter le cercle des "compétiteurs", représenté dans ce cas par les migrants. Leur champ d'action se limite à l'échelle villageoise.

Mais les ressources effectives peuvent être d'une autre nature. Certains compétiteurs s'attachent à mobiliser des ressources économiques, politiques et symboliques. La mobilisation des ressources économiques est au centre des préoccupations de l'élite régionale. En effet, ses membres ont toujours dénoncé les inégalités dont ils s'estiment victimes dans la répartition de la rente pétrolière et de la rente foncière (payée par l'UAIC) accaparées par l'État. En revendiquant la réhabilitation de la tenure foncière clanique, ils s'attendent à récupérer une partie des différentes rentes auxquelles elle donne accès. Les habitants considèrent en effet qu'ils ont un droit de regard sur les ressources de leur territoire et qu'ils doivent recevoir une redevance (*mpaku*) sur celles-ci s'ils ne les exploitent pas eux-mêmes, qu'il s'agisse de gibier, de pétrole ou d'eucalyptus¹⁵.

Les intentions des acteurs faisant partie de l'élite régionale portent aussi sur la mobilisation des "ressources politiques". Certains d'entre-eux prennent part aux revendications pour se faire apprécier comme défenseurs des intérêts des populations autochtones. Ils cherchent ainsi à s'imposer aux populations locales comme une personnalité susceptible de drainer des ressources économiques. Cette stratégie a permis à certains leaders de l'Association K-D, par exemple, de se constituer une clientèle politique dans leur village d'origine, et d'améliorer ainsi leur position dans l'arène politique locale, régionale, voire nationale.

En plus des ressources économiques, on constate aussi que les acteurs qui revendiquent le statut de représentant légitime des clans dont les terres font l'objet d'enjeux, visent des ressources symboliques. C'est le cas des descendants des différents clans propriétaires de terres

¹⁴ Pêcheurs originaires du Bénin, Togo et Ghana.

¹⁵ Bien que les compagnies pétrolières aient rétribué les villages où ont eu lieu des prospections ou une exploitation, les habitants des alentours du puits de Kunji, par exemple, commentaient que leurs sorciers devraient couper la source du pétrole si la compagnie ne fournissait pas plus de compensations. A la suite des prospections menées vers la frontière gabonaise, des bruits ont couru à Pointe-Noire sur le fait que les compagnies avaient trouvé du pétrole au début, mais ne l'ont pas exploité parce qu'il aurait été changé en eau par les sorciers locaux, insatisfaits du montant des rétributions. Il semble qu'en fait les gisements n'étaient pas suffisamment abondants pour que leur exploitation soit rentable.

dans la baie de Loango. Ils accueillent avec enthousiasme la proposition du Chef Tchitembo de réhabiliter le pouvoir lignager. En effet, ces derniers y voient avant tout une question d'intérêt personnel, liée à l'honneur d'être reconnu "chef de terre" et donc d'accéder à un rang supérieur et de faire partie de l'élite régionale.

Conclusion

Sous le régime "marxiste scientifique", les identités ethniques et claniques ont été gommées. Mais, comme dans tout l'ancien bloc socialiste, elles resurgissent de plus belle, malgré l'important brassage de population qui a eu lieu dans les villes et le long de la ligne de chemin de fer¹⁶. Mais comme pour les récents conflits politiques à Brazzaville (Dorier-Apprill, 1995), la coloration ethnique des revendications au Kouilou est toutefois à nuancer. Nous avons vu que des membres de la même ethnie peuvent s'affronter, entre autochtones et migrants, pour l'appropriation des ressources naturelles. L'ethnie ou le clan fonctionne en tant que groupe stratégique, au même titre que le réseau de solidarité villageois ou les associations. Le groupe se définit en fonction d'intérêts locaux et ponctuels au travers de relations de clientélisme. Si les ressources halieutiques diminuent dans un village habité à la fois par des Vili et des Téké, c'est autour de l'ethnie que se fédèrent les conflits. Si les dissensions s'opèrent autour des plantations d'eucalyptus, les villageois s'appuient sur l'association ou bien jouent la carte de la tenure foncière clanique. La référence à la tradition sert de prétexte et varie aussi selon le contexte : ici, croyance au génie, là, appropriation coutumière des terres.

Mais prétexte ou non, la tradition est toujours vivante et s'adapte au changement. Pour les populations du Kouilou, comme pour d'autres sociétés (Bonnemaison, 1992 ; Vincent, 1995), le territoire qu'elles occupent est chargé d'histoire et de géo-symboles, tant sur le plan visible qu'invisible, et son appropriation est le fait des génies tutélaires. Les marques matérielles de l'histoire y étant rares, la géographie symbolique prend encore plus d'importance qu'ailleurs. Ceux qui viennent de l'extérieur pour exploiter des ressources peuvent le faire tant qu'ils s'acquittent correctement de leurs redevances face aux gérants visibles et invisibles du territoire ; mais de toutes façons, leur passage en ces lieux est éphémère car la permanence est aux génies.

Bibliographie

ACHIKBACHE, Bahjat et Francis ANGLADE, 1988, "Les villes prises d'assaut : les migrations internes", in Gruenais Marc-Eric (ed), *Le Congo, banlieue de Brazzaville, Politique Africaine*, 31 : 7-14.

BAILEY, F.G., 1971, *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris, P.U.F.

BERRY, Sara, 1985, *Fathers work for their sons : Accumulation, mobility and class formation in an extended Yoruba community*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press.

BERRY, Sara, 1989, "Social institutions and access to ressources", *Africa*, 59, 1 : 41 - 55.

BONNEMAISON, Joël, 1992, "Le territoire enchanté. Croyances et territorialité en Mélanésie", *Géographie et Cultures*, Z 3 : 71-88.

BOUNGOU, Gaspard, Joseph Nguembo et Jacques Sénéchal, 1989, "Peuplement et population du Mayombe", in Sénéchal Jacques, Matuka Kabala et Frédéric Fournier (eds), *Revue des connaissances sur le Mayombe*, Paris, République Populaire du Congo-PNUD-UNESCO, pp. 157-185.

DORIER-APPRILL, Élisabeth, 1995, "Géographie des ethnies, géographie des conflits à Brazzaville", Colloque *Le territoire : lien ou frontière ?*, 2 au 4 oct. 1995.

¹⁶ Cf. la dénomination de Gruénais, "le Congo, banlieue de Brazzaville" (1988). Cf. Dorier-Apprill, *op. cit.*.

CHAUVEAU, Jean-Pierre, 1994, "Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien", communication GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, Colloque *Crise, Ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, 28 nov. au 2 déc. 1994.

HAGENBUCHER-SACRIPANTI, Frank, 1973, *Les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 67.

JUL-LARSEN, Eyolf, à paraître, "Prolifération des institutions et performance économique : l'accès aux ressources des pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo)", in Chaboud C. et al. (eds.), *Les pêches artisanales ouest-africaines : perspectives en sciences sociales*, Paris.

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'ÉCONOMIE, Congo, 1985, *Recensement général de la Population et de l'habitat - 1984*, Résultats provisoires.

NGUINGUIRI, Jean-Claude, 1988, *Traditions et coutumes foncières des communautés du littoral congolais*, Pointe-Noire, ORSTOM, Doc. n° 69. 48 p.

NGUINGUIRI, Jean-Claude, et al., 1992, "Le milieu humain", in Doumenge, Ch. (ed), *La réserve de Conkouati : Congo. Le secteur sud-ouest*, Gland, UICN, Programme de conservation des forêts.

NGUINGUIRI, Jean-Claude et Esther Katz, à paraître, "Perception de l'impact humain sur les ressources naturelles par les Vili du Congo", in Bley, D. et H. Pagezy (ed), *L'impact sur le milieu : perceptions et mesures*, Aix-en-Provence, Société d'Écologie Humaine.

VERDEAUX, François, 1995, "Sauvegarde ou restauration de la biodiversité face au processus de déforestation en Côte d'Ivoire", contribution au groupe de travail *Évaluation du coût incrémental de la protection de la biodiversité*, ORSTOM - FFEM, nov 199., 7 p.

VENNETIER, Pierre, 1968, *Pointe-Noire et la façade maritime du Congo Brazzaville*, Pointe-Noire, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 26, 458 p.

VINCENT, Jeanne-Françoise, 1995, "Le territoire et ses dieux : de la rencontre à la coexistence", in Vincent, Jeanne-Françoise, et al, *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, pp. 11-27.

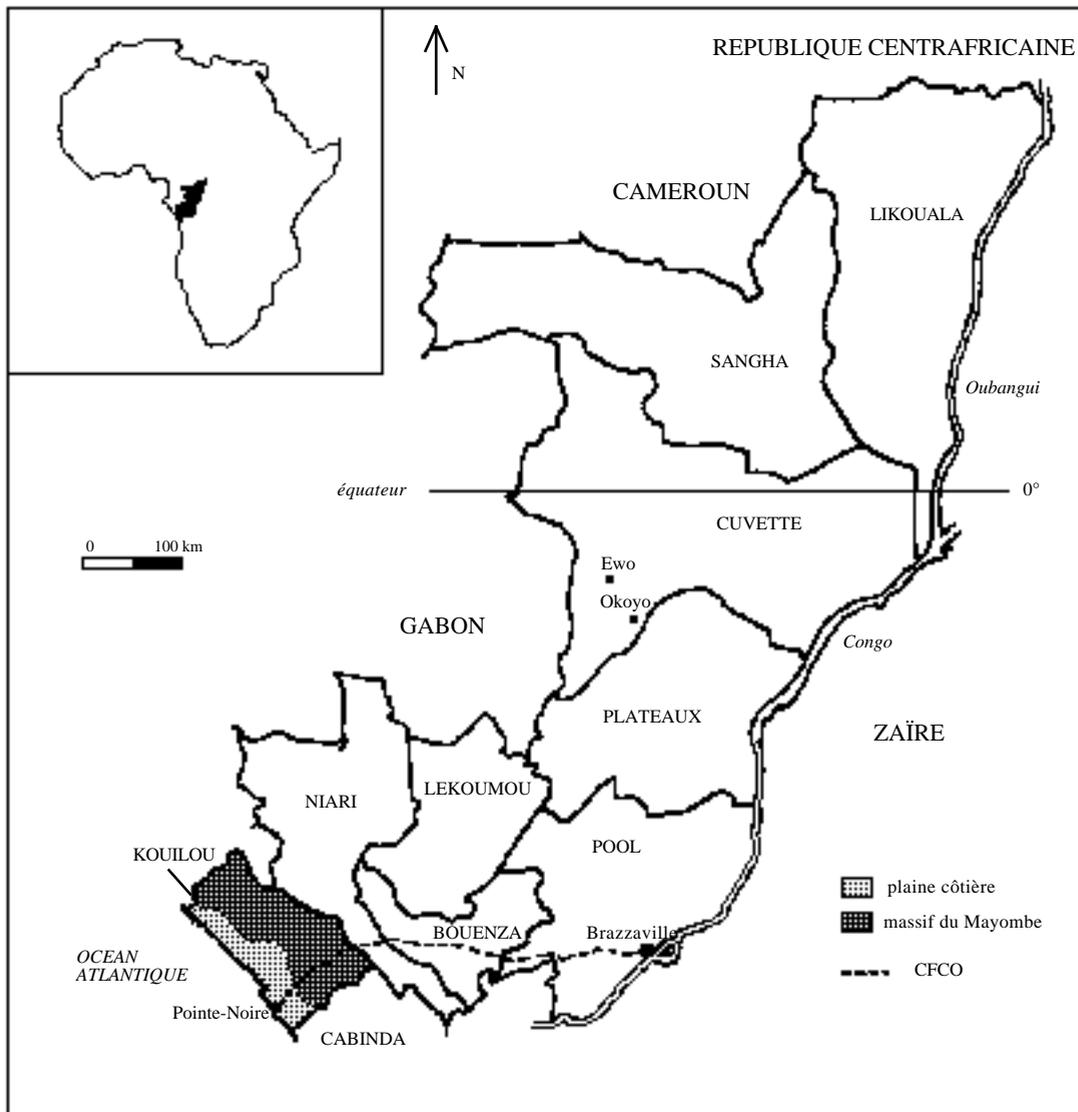


Fig.1 : Le Kouilou dans les régions administratives du Congo

[Retour au texte](#)

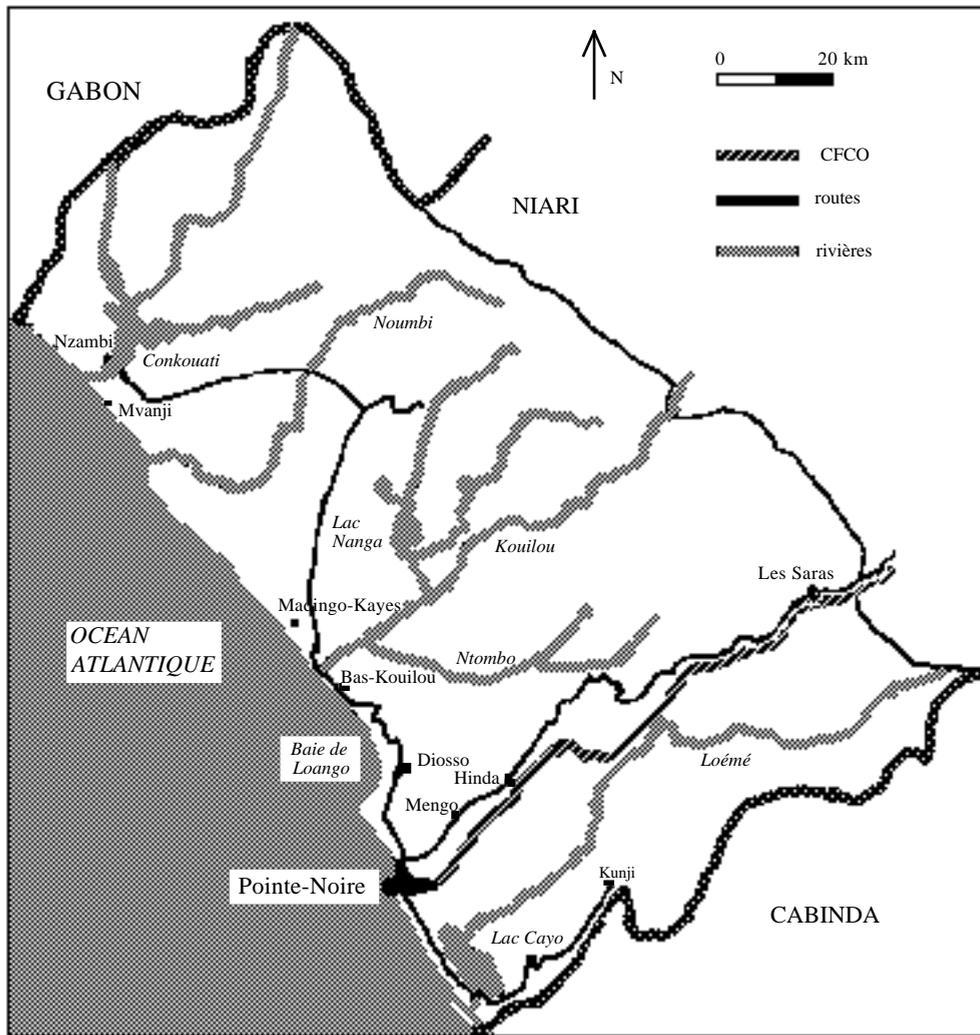


Fig. 2 : Le Kouilou

(Sources : Vennetier, 1968 ; carte IGN-CERGENC 1 : 1 000 000, 1989)

[Retour au texte](#)